ENSEIGNEMENT

FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

SPECIALISE

DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE

2004-2005 (*)

VOLUME 2

* Ce document annule et remplace les dispositions antérieures



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial.

CIRCULAIRE N° 00928

DU 13/07/2004

- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

Pour information:

Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,

Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,

Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et subventionnés par la Communauté française,

Aux Associations de parents,

Aux Organisations syndicales,

Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.

CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

ANNEE SCOLAIRE: 2004-2005

VOLUME 2

TABLE DES MATIERES

CIRCULAIRE N° 13
LISTE DES ORGANISMES HABILITES A DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.
CIRCULAIRE N° 14
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS.
CIRCULAIRE N° 15
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION
CIRCULAIRE N° 16
LA PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N° 17
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N°18
ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
CIRCULAIRE N°19
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N 20
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES, POUR INFORMATION, AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE ED ANGAIGE



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial.

Réf.: ORG./2004-2005/18

CIRCULAIRE N°18

ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ANNEE SCOLAIRE 2004-2005.

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste complète des membres de l'inspection reprenant leur adresse, attributions et ressorts géographiques respectifs, ainsi que quelques considérations d'ordre général.

Les informations concernant les horaires des classes et des membres du personnel seront <u>envoyés</u> aux Inspecteurs compétents au plus tard le 20/10/2004 pour le Fondamental.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire la date est fixée au 31/10/2004.

Vous trouverez en annexe les modèles des documents à utiliser.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécialisé,

P. HAZETTE.

I. <u>LISTE DES MEMBRES DE L'INSPECTION - ATTRIBUTIONS - RESSORT</u> GEOGRAPHIQUE

1) Inspecteur coordonnateur

Coordination pédagogique et administrative de l'inspection de l'enseignement maternel, primaire et secondaire spécialisé.

Madame D. CHOUKART-STEENSELS

Quartier des Arcades – Bloc F – 3^{ème} étage

Bureau n° 3023

Boulevard Pachéco, 19, boîte O

1010 BRUXELLES

E-mail: danielle.choukart@cfwb.be

Secrétariat : Madame **DEBATY ☎** 02/210.58.76 – Fax : 02/210.59.09

E-mail: claudine.debaty@cfwb.be

2) <u>Inspection de l'enseignement maternel et primaire</u>

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Monsieur Maurice GASPAR

Rue de Clémodeau, 187

4550 NANDRIN

Tel/Fax: 085/51.16.04

Province de Namur (à l'exception de l'arrondissement de Dinant

Province du Hainaut

- arrondissement de Charleroi
- Braine-Le-Comte
- Ham-Sur-Heure Nalinnes Région de Bruxelles-Capitale

Ville de Huy

Monsieur Edmond DEBOUNY

Avenue Reine Elisabeth, 21

4820 DISON

Tél/Fax: 087/33.83.17

E-mail: edmond.debouny@swing.be

Province de Liège (à l'exclusion de la Ville

de Huy)

Province de Namur:

- Arrondissement de Dinant

F.B.A.

Madame Marie-Louise WILMART-PIROTTE

Rue sur les Vignes, 10B Province du Brabant wallon 5300 ANDENNE Province du Luxembourg Tél: 085/84.35.80 Province du Hainaut:

- Arrondissements d'Ath, de Mons et de Mouscron
- Arrondissement de Soignies (à l'exception de Braine-Le-Comte)
- Arrondissement de Thuin (à l'exception de Ham-sur-Heure Nalinnes)

- Arrondissement de Tournai

3) <u>Inspection de l'enseignement se</u>condaire spécialisé

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Madame Fernande SCHMITZ-BALBEUR

Rue des 4 vents, 76 6700 ARLON

Tél/Fax.: 063/21.63.54 E-mail: lindaschmitz@skynet.be cours relevant des secteurs :

SERVICE AUX PERSONNES,

HABILLEMENT,

HÔTELLERIE-ALIMENTATION

Monsieur Henri BOUSMAN

Allée de la Fontaine, 17

5651 BERZEE

Tél/Fax: 071/61.18.24

langue maternelle, actualité, histoire,

langues

Madame D. CHOUKART-STEENSELS

Chaussée romaine, 21 4263 BRAIVES

Tél/Fax: 019/58.83.85

E-mail: danielle.choukart@cfwb.be

Accompagnement pédagogique général des membres du personnel directeur et enseignant des formes 1 et 2 de l'enseignement secondaire spécialisé.

Monsieur Jean-Paul VAN PUTTE

Avenue de Criel 29 5370 HAVELANGE

Tél/Fax: 083/63.38.28 E-mail: <u>ip.vanputte@skynet.be</u> cours relevant du secteur : CONSTRUCTION

Monsieur Pierre FENAILLE

Rue de Page, 2 4219 MEEFFE

Tél/Fax.: 081/85.64.57

E-mail: pierre.fenaille@skinet.be

cours relevant des secteurs :

AGRONOMIE,

INDUSTRIE et ARTS APPLIQUES

Madame Agnès VETS

Rue du Chêne, 5 1400 NIVELLES

Tel: 0479/21.85.21 Fax: 067/21.98.45

Education physique

Monsieur André CAUSSIN

Rue des Crêtes, 36 5170 PROFONDVILLE Tél/Fax: 081/41.16.90

E-mail: andré.caussin@tiscali.be

Mathématiques, sciences, géographie informatique, ainsi que les cours spécifiques du secteur ECONOMIE

Madame Eliane VANHAM

Clos du Grand Sart, 57 4607 MORTROUX Tél/Fax: 04/376.66.89

E-mail: eliane.vanham@swing.be

Education plastique – Education musicale

4. Inspection de l'enseignement spécialisé - autres fonctions :

Monsieur Jean-Claude **DE VREESE**

Rue du Pont Spilet, 19 1470 GENAPPE

Tél/Fax: 010/61.46.83

E-mail: <u>jeanclaude.devreese@cfwb.be</u>

personnel paramédical personnel psychologique

Monsieur Julien BERTRANG

Pré Mathy, 15 4910 POLLEUR

Tél/Fax: 087/22.73.28

E-mail: julien.bertrang@swing.be

personnel auxiliaire d'éducation personnel social

5. Inspection des cours philosophiques

Morale non confessionnelle

Monsieur BASTIEN Michel Rue de Virginal, 3 7090 HENNUYERES Enseignement secondaire spécialisé Province de Hainaut sauf les arrondissements de Mouscron et de Tournai. Provinces de Luxembourg et de Namur

Madame LEGROS Catherine Avenue de la petite Espinette, 7A 1180 BRUXELLES Enseignement secondaire spécialisé : Province du Brabant wallon; Bruxelles-Capitale; Arrondissements de Mouscron et de Tournai; Province de Liège.

Mademoiselle VANDERPERRE Cécile Avenue de Versailles, 50 bte 1 1020 BRUXELLES Enseignement primaire spécialisé

Religion catholique

Monsieur ERNENS Eddy Rue du Bois de Sclessin, 52 4031 ANGLEUR Enseignement secondaire spécialisé Provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur.

Monsieur HOMME Jean-Pierre Docteur Grégoire, 49 bt 3 7100 LA LOUVIERE Enseignement secondaire spécialisé : Provinces du Brabant wallon et de Hainaut; Bruxelles-Capitale.

Monsieur Joseph JALLET Hubert, 5 5590 CINEY Tel.: 083/21.82.04 Enseignement primaire spécialisé organisé par Rue St Communauté Française.

Inspecteurs diocésains

Enseignement primaire spécialisé officiel et non confessionnel

INSPECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE OFFICIEL ET NON CONFESSIONNEL

BRABANT

Inspecteur principal: INSTALLE Pierre (abbé), rue des Paysagistes 13, 1160 BRUXELLES

02/660.44.61 (+ Fax)

BRUXELLES A (1): DE DUYTSCHAEVER Christian (abbé), rue de Gravelines 41, 1000 BRUXELLES 02/280.00.09

(+ Fax)

BRUXELLES B (1): AERENS Luc, chaussée de Tervuren 89, 1160 BRUXELLES

02/673.89.39 - Fax 02/672.43.89

NIVELLES: CANTINEAU Brigitte, allée de Clerlande 3, 1340 OTTIGNIES

010/41.50.40 (+ Fax) - 0478/49.16.12

(1)<u>Les communes relevant de BRUXELLES A sont</u> : BRUXELLES, ETTERBEEK, EVERE, GANSHOREN, JETTE-SAINT-PIERRE, SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, SCHAERBEEK, WOLUWE-ST-PIERRE. WOLUWE-ST-LAMBERT.

<u>Les communes relevant de BRUXELLES B sont</u> : ANDERLECHT, AUDERGHEM, BERCHEM-ST-AGATHE, FOREST, IXELLES, KOEKELBRG, MOLENBEEK-ST-JEAN, ST-GILLES, UCCLE, WATERMAEL-BOITSFORT.

HAINAUT

Inspecteur principal : CARLIER André rue de l'Europe, 44 – 7090 BRAINE-LE-COMTE

067/56.02.69 (+ Fax)

CHARLEROI: BAUTHIER Patrick rue de Cambrai, 21 5620 FLORENNES

071/68.95.59

MONS: BERTOLDI épouse LAURENT Anita rue des Laperteaux, 22 - 7110 MAURAGE

064/66.28.87

TOURNAI: TOUSSEIN René (Abbé) rue Roger Decoene 18/1B 7700 MOUSCRON

056/33.79.08

LIEGE

Inspecteur principal: LOUIS Alfred rue Redoute, 26 4920 REMOUCHAMPS

04/384.58.12

Canton germanophone Eupen-Saint-Vith

MARGRAFF Wilhelm (Abbé) Maarktplatz, 19 4750 Bütgenbach

080/44.66.03 - Fax : 080/44.76.03

HUY: VIERSET Pierre (abbé) rue Fond Saint-Servais, 16 4000 LIEGE - 04/223.79.66

LIEGE: de FABRIBECKERS épouse de VILLENFAGNE Marie-Bénédicte rue du Château, 15

4280 HANNUT 019/51.20.53

VERVIERS (sauf canton germanophone Eupen-Saint-Vith) CORMAN Joseph Thier Martin, 109

4651 BATTICE 087/67.83.09

LUXEMBOURG

MARCHE

Inspecteur principal: VINCENT Michel (abbé), avenue Tagnon 4, 6850 CARLSBOURG – 061/53.31.74

ARLON-VIRTON: BARREAU Thierry, rue de Maissin, 5 6850 PALISEUL – 061/53.52.11

NAMUR

Inspecteur principal: DECHAMBRE Georges (abbé), Le Neptune rue Père Cambier, 10

5000 NAMUR 081/74.54.00

NAMUR : ROBERTI de WINGHE épse de MONTPELLIER Anne-Catherine rue du Moulin, 7

5537 DENEE - 071/79.81.32 - 071/79.89.44 - Fax: 071/79.98.38

<u>DINANT-PHILIPPEVILLE</u>: MAHIAT Jean-Pierre rue de l'Eglise, 1 – 5300 SEILLES (ANDENNE)

085/82.67.14

Religion protestante

Monsieur Jean-Louis RAVET

Rue des Echevins, 51 1050 BRUXELLES

Tél.: 02/640.70.36

Fax: 02/640.70.36

E-mail: jean-louis.ravet@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécialisé

Province du Brabant Wallon

Province du Hainaut

Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur Guy RAINOTTE

Rue du Tricointe, 20

5530 YVOIR

Tél.: 082/61.42.67

Fax: 082/61.41.56

E-mail: guy.rainotte@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécialisé

Province de Liège

Province de Luxembourg

Province de Namur

F.B.A.

Religion israélite

Monsieur GUIGUI Albert Place de Bastogne, 30 1080 BRUXELLES

Enseignement primaire spécial et enseignement secondaire spécialisé

5.1. En ce qui concerne les cours de morale et de religion, les chefs d'établissement sont invités à communiquer aux inspectrices et inspecteurs ci-après les horaires et renseignements relatifs aux membres du personnel assurant ces cours ainsi que les documents prévus par les circulaires relatives à la formation en cours de carrière.

II. ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES EDUCATIVES TANT DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE QUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE, POUR LES STRUCTURES EXPERIMENTALES ACCUEILLANT DE ELEVES AUTISTES, DES ELEVES POLYHANDICAPES ET DES ELEVES APHASIQUES/DYSPHASIQUES.

- 1. L'accompagnement des équipes éducatives se fait notamment en référence aux dispositions de la loi du 29 mai 1959 (Pacte scolaire) et du décret de la Communauté française de juillet 1997 relatif aux missions de l'enseignement et aux structures propres à les atteindre.
- 2. Dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, cet accompagnement se réalise notamment en liaison avec l'efficacité de l'enseignement, le respect des programmes, la mise en oeuvre des dispositions décrétales, ... à l'exception de ce qui relève des méthodes.
- 3. Enseignement fondamental spécialisé.

L'inspection des activités éducatives sera menée, selon la répartition géographique des écoles, par Monsieur l'Inspecteur M. GASPAR et Monsieur l'Inspecteur E. DEBOUNY et Madame M-L. PIROTTE en collaboration avec

- * Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical);
- * Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel social).
- 4. Enseignement secondaire spécialisé.

Dans sa dimension pédagogique globale, l'inspection des activités éducatives sera menée par Madame l'Inspectrice D. CHOUKART.

Cette inspection reposera aussi sur le collaboration avec :

- *Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical et personnel psychologique).
- *Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel auxiliaire d'éducation et personnel social).
- 5. Internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent organisés par la Communauté française.

L'Inspection des activités, selon leurs spécificités, sera réalisée Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE et Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG.

Les éléments et les conclusions des inspections seront repris dans un rapport établi collégialement par les deux membres du service d'inspection.

- 6. Synthèse annuelle des activités.
- 6.1. A la date prévue par l'inspecteur coordonnateur, chaque membre du service d'inspection lui remet un rapport portant, tant pour l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française que pour l'enseignement subventionné par la Communauté française, sur :
 - * l'efficacité globale des activités éducatives ;
 - * les collaborations développées au sein des établissements ;
 - * la compétence professionnelle des membres des équipes éducatives ;
 - * les effets éventuels d'activités de formation en cours de carrière ;
 - * les besoins d'activités de formation en cours de carrière ;

^{*} tout élément susceptible de faire progresser la qualité de l'éducation des élèves concernés.

6.2.	Pour le 15 juillet de chaque année, l'inspecteur coordonnateur adresse au Ministre un rapport global
	portant sur l'enseignement et l'éducation développés dans les structures qui accueillent des élèves autistes,
	polyhandicapés et aphasiques/dysphasiques.

III RECOMMANDATION GENERALE

Toute absence de plus d'un jour de tout membre du personnel sera signalée à l'inspection compétente dans les plus brefs délais. Toute entrée en fonction d'un membre du personnel sera signalée dès le premier jour à l'inspection compétente.

FORMULE II

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

N.B.

M 1 : niveau des apprentissages préscolaires 1. Colonne 4 (maturité):

M 2 : niveau des premiers apprentissages scolaires M 3 : niveau de maitrise et de développement des acquis

M 4 : niveau d'utilisation fonctionnelle des acquis

2. Colonne 5 (fonction TC : titulaire de classe MEI : maitre d'enseignement individualisé

MAE: maitre d'activités éducatives MEP: maitre d'éducation physique MTM : maitre de travaux manuels

3. Colonne 7 (T.D.) T: temporaire

TP: temporaire prioritaire

D : définitif

Certificat d'aptitude à l'enseignement spécial : OUI ou NON 4. Colonne 8 : (Certificat)

ENSEIGNANTS NOM, PRÉNOM	Nombre	Types	Maturités	Fonction	Titre	T.D.	Certificat	Adresse et téléphone			
NOM, PRENOM	d'élèves										
Enseignement maternel											
				I.	_ nseigneme	nt n	rimaira	<u> </u>			
		_	Γ		iseigneine	յու բ	ı iiiiaii e	; 			
					+						
		1									

FORMULE III	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLI	LE ENSEIGNEM: FONDAMENTA	ENT SPECIALISE L	ANNE SCOL	AIRE 2003/2004
Matricule : Etablissement : Adresse :		12 01.2.11.22	Téléphon Classe de Niveau	e : élèves : Matur	rité :
Matricule :			FONCTIO	ON:	
Nom et prénom :					
N.B. : Dans la grille de	es titulaires de classe, INSCRIRE EN RO	OUGE les période assurée	es par un maitre spécial.		1
Deh à	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
N.B. Docement F.1. a	pprouvé le/				Vu et approuvé,
1,12,12,000,101,1,1,1,1	PP-04-0-10				Le Chef d'établissement,
Ens. Maternel		Ens. Pr	rimaire		Le Chef d'étaonssement,
TOTAL / 28 périodes	L.M. :	TOTA	Rel/Mor. L.M. Math. Expl. Env. Séc. rout. Act. conc. exp Ed. Phys. L / 28 périodes	:	

Etablissement:

FORMULE IV	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ANNEE SCOLAIRE
		SPECIALISE	

JOURS	HEURES	TYPE	FORME	SECTION/SECTEUR	GROUPE METER	PHASE	COURS	Nbres	LOCAL
		1	- 01	=======	FINALITE/SECTION	OU		élèves	
		(1)	(2)	(3)	PHASE	ANNEE		CICVCS	
		(1)	(2)	(3)	FHASE	ANNEE			
					(5)	ETUDE (6)			
LUNDI	1					(0)			
201.21	2								
	2 3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
MARDI	1								
	2								
	3								
	4								
	4 5								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
MERCR	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
JEUDI	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
VENDE					1	1		}	
VENDR	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	1 /	l l	1	1	L	1	l .	l	

Enseignant

NOM:	
Prénom	:

Titre (diplôme):

Fonction:

Situation administrative:

<u>Horaire</u>: Nombres d'heures de cours:

Titulariat

Conseil de classe

Guidance

Travail en équipe

Autres : TOTAL

FORMULE V - GRILLE HORAIRE	INDIVIDUELLE - ENSEIGN	NEMENT SPECIALISE : PERSO	ONNEL PARAMEDICAL ET P	SYCHOLOGIQUE ANNI	EE SCOLAIRE 20
20					
Etablissement :					
Téléphone:	rax :	E Man :	•••••	•••••	•••••
Niveau: maternel - primaire - second	aire $Type(s): 1 2 3 4$	5 6 7 8 Forme(s): 1 2 3 4 (l	barrer les mentions inutiles)		
-					
Nom:					
Titres:		Délivré par	:		
Année :	T C' '\ TZ' / '.1 /	, I N D 1 1			`
Exerçant la fonction de : Infirmier	- Infirmiere - Kinesitnerape	ute - Logopede - Psychologu	e – Puericulteur - Puericultric	e (barrer les mentions inutile	S).
Situation administrative : Tempor	raire – Temporaire prioritaire	– Définitif denuis le /	/ Charge ·	périodes par semaine.	
Ne pas inscrire le nom des él			•	<u> </u>	on ou l'activité réalisée
Cf. également les abréviation	1 1	rodes presides, le group	e classe frequente par i e	neve pris en (re)eddedir	on our detivite realisee.
HEURES des rééducations, des soins.	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
,	ECRET	WINDI	WERCREDI	GECDI	VENDEDI
					+
	-				
DEEDLIG ATIONS WITH THE LEGISLATION OF THE LAND OF THE	C (DI) GOING (G)	· · 1	mp i i i i i	LEOLUDE (TE)	(1 ()
REEDUCATIONS INDIVIDUELLES REEDUCATIONS COLLECTIVES (N EQUIPE (TE):pé E REPAS (AR) :pé	
CONSEIL DE CLASSE (CC):					
AUTRES (préciser : accueil, informat	ique, piscine, etc.)		période(s)		•
JE TRAVAILLE EGALEMENT DAN					

Vue et approuvé, Le chef d'établissement.

FORMULE VI - GRILLE HOR 20	AIRE INDIVIDUELLE - EN	SEIGNEMENT SPECIALISE:	PERSONNEL AUXILIAIRE D'E	EDUCATION ET SOCIAL –	ANNEE SCOLAIRE 20
Etablissement:		E-mail:	/		
			eau:		
Nom, prénom: Epouse (pour les femmes mariée			ance:/		
Adresse:					
FONCTION:		Situation adn	ninistrative: T - TP - D - depuis ACS – autre (à p	leréciser)	
Heures	ION:		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Pour les prestations en externat ,	indiquer les heures des cours,	les heures des surveillances, le	s heures d'études et/ou de remplac	ement fixées à l'horaire, l'heu	ıre de table,
Pour les prestations en internat , (pour l'internat, toute autre gr	bien séparer les prestations de rille comportant les mêmes do	e jour de celles de nuit (entre le nnées conviendra également).	coucher et le lever des enfants).		
Signature du mem	bre du personnel,		V	u et approuvé par le chef d'ét	ablissement,

Enseignement secondaire spécialisé - Horaire général par classe ou par groupe d'élèves

Classe ou groupe d'élèves

Lundi					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
Mardi					
1					
2					
3				 	
4		 	 	 	
5				 	
6					
7					
8					
Mercredi					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
Jeudi					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
Vendredi					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
0					

.